



## Clotures entre terrain et voie privée

-----  
Par Mamiki17

Bonjour,  
Nous souhaitons poser une clôture en façade sur un terrain nouvellement acquis.  
La façade dudit terrain donne sur une voie privée desservant un lotissement.  
Doit-on faire une déclaration de travaux à la mairie (en fait à la communauté de communes) ?  
Merci d'avance.

-----  
Par Burs

Bonjour,  
renseignez vous en Mairie mais généralement une clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

-----  
Par Karpov

Bonjour,

Réponse au service de l'urbanisme de votre comcom ou en copiant ce lien:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3131>

Cordialement